



RESEAU DON BOSCO

LA VISITE DE TUTELLE

L'accompagnement des établissements est une mission essentielle de la tutelle :

Art. 181 *La tutelle est garante de la dynamique missionnaire de l'école catholique. Elle veille particulièrement à ce que les responsables, en particulier le chef d'établissement et l'organisme de gestion, s'inscrivent dans cette mission reçue de l'Eglise, et à ce que toute leur activité trouve sa source dans l'Evangile reçu dans la Tradition de l'Eglise et dans la conception chrétienne de l'homme qui en est l'expression. Elle est au service de la croissance des personnes et des établissements, qu'elle appelle à une liberté créative dans la fidélité à la mission reçue.*

Art. 182 *L'Autorité de Tutelle encourage la vitalité de la communauté éducative en prêtant attention au climat relationnel de l'établissement, à ses capacités d'innovation pédagogique, éducative et pastorale, à la participation de tous à la mise en œuvre du projet éducatif. »*

Statut de l'Enseignement Catholique

La visite de tutelle est un moyen privilégié de vivre cet accompagnement.

Ce qui suit n'est en rien normatif: il s'agit d'indications et d'orientations qui doivent être adaptées aux situations locales.

Définition et objectif : La visite n'est ni une inspection, ni un contrôle, ni un audit, mais une aide amicale, un lieu de formation et d'encouragement pour ceux qui « sont visités » comme pour ceux qui « visitent ».

Il s'agit de voir ensemble - Tutelle, chef d'établissement et toutes les parties prenantes de la communauté éducative - **comment la vie de l'Etablissement est en cohérence avec le projet éducatif qui actualise le projet fondateur de Don Bosco, ceci en lien avec l'Eglise locale.**

Cet objectif très large peut être focalisé sur tel ou tel point de la vie de l'établissement, à partir du charisme salésien, surtout lorsqu'il ne s'agit pas de la première visite, où l'aspect « *connaissance mutuelle* » est d'une grande importance. Dans ce cas, le choix du thème de la visite peut se faire, soit avec le chef d'établissement concerné, soit au cours d'une rencontre des chefs d'établissement avec le conseil de tutelle, quand l'ensemble des établissements d'un réseau approfondissent une orientation commune.

Les acteurs C'est le conseil de tutelle qui a l'initiative de la visite. Parfois, elle peut être demandée par le chef d'établissement. Selon les circonstances et la taille de l'établissement, la visite sera assurée par trois ou quatre personnes, religieux/ses et/ou laïcs - de compétences différentes - choisies par le conseil de tutelle.

Durée et Fréquence Tous les 4 ans est la fréquence retenue par le Réseau Don Bosco. La durée de la visite varie suivant la taille de l'établissement et le nombre d'unités pédagogiques.

Préparation de la visite Elle est une étape importante du processus de sa mise en œuvre et conditionne en grande partie son efficacité.

Elle se situe à plusieurs niveaux :

- **Une présentation:** Le délégué de tutelle explicite au chef d'établissement :
 - l'objectif de la visite : un thème choisi par l'établissement et le délégué de tutelle en lien avec le charisme salésien.
 - l'esprit dans lequel elle se vivra,
 - les dates et la durée,
 - le nom du pilote de la visite et ceux des visiteurs, leur qualité.
 - les documents à leur fournir (par internet, sur clé USB ou sur papier)
 - les personnes, ou groupes de personnes à rencontrer (notamment, outre le chef d'établissement, le conseil de direction, l'adjoint et/ou l'/les animateur(s) en pastorale et le prêtre, les délégués des professeurs, les délégués d'élèves, les instances représentatives du personnel, éventuellement le/la responsable de communauté, le directeur diocésain, le bureau de l'APEL, le CA de l'OGEC et d'autres personnes selon les besoins et les possibilités).
- **Une annonce** est faite par le chef d'établissement à l'ensemble des personnels, à l'OGEC, à l'APEL, etc.
En profiter pour donner des informations : - sur ce qu'est une tutelle, et une visite de tutelle - sur la congrégation, son histoire, sa tradition éducative, ses implantations - la place des congrégations enseignantes dans l'Enseignement Catholique - sur ce qu'ils peuvent et sont en droit d'attendre d'une visite de tutelle, etc.

Au minimum 15 jours auparavant, le planning de la visite est envoyé par le Chef d'établissement au Délégué de tutelle et au Pilote de la visite afin qu'ils puissent réagir.

- **L'envoi d'un dossier aux « visiteurs » (de préférence sur clé USB) :**
 - Très bref historique de l'Etablissement
 - Projet éducatif, projet d'animation pastorale, projet d'établissement et divers projets pédagogiques.
 - Sections et formations.
 - Règlement intérieur des élèves et du personnel
 - Organigramme de fonctionnement
 - Organisation de la pastorale
 - Place des élèves : conseils écoliers, collégiens, lycéens... Les diverses responsabilités confiées aux élèves...
 - L'évolution des effectifs sur les 5 dernières années.
 - Le compte « Résultats » et le bilan de l'année précédente.
 - Le plan de formation pédagogique, salésienne. (voir fiche jointe)
 - Le compte-rendu de la dernière visite de tutelle
 - Les points forts de l'établissement et les inquiétudes
 - Les projets d'avenir.
 - Et tout document qui paraît opportun pour faire mieux connaître la vie de l'établissement.
 - Le planning de la visite.

S'il y a plusieurs chefs d'établissement, chaque chef d'établissement présente son établissement. Le dossier est préparé en commun et coordonné par le chef d'établissement coordinateur.

A partir de ce dossier, les « visiteurs » peuvent repérer des questions à étudier, des problèmes dont l'étude est à poursuivre, des perspectives d'avenir.

Déroulement de la visite

- Au début: rencontre avec le(s) chef(s) d'établissement pour lancer la visite.
- Brève visite des lieux.
- Des plages libres peuvent être instaurées pour les personnes et les groupes. Les visiteurs rencontrent ensemble les divers groupes.
- Tout au long de la visite, se rappeler que la médiation objective entre « Visiteurs » et « Visités », est le projet éducatif, pastoral salésien
- Ne pas oublier des moments de convivialité avec la communauté éducative et avec le groupe des visiteurs et par exemple l'OGEC, le conseil de direction ...

Conclusion de la visite

- Les « visiteurs » font le point entre eux, et se mettent d'accord sur ce qu'ils veulent communiquer au(x) chef(s) d'établissement.
- Avant leur départ, ils rencontrent le(s) chef(s) d'établissement pour un point d'étape.
- Enfin un **rapport écrit** sera rédigé par le pilote de la visite avec l'aide de tous les « visiteurs ». Il sera d'abord envoyé « au brouillon » aux visiteurs, au délégué de tutelle et au chef d'établissement pour obtenir leurs réactions et remis, après les remarques des uns et des autres, officiellement par le délégué de tutelle au chef d'établissement et au président de l'organisme de gestion. Il sera ensuite présenté par oral à la communauté éducative, à une date fixée ensemble.

➤ **Rapport de visite**

Ce rapport est un document « de famille », confidentiel. Il est un instrument de travail et d'évaluation. Il doit mettre en évidence les points positifs et signaler les points de vigilance, voire de dysfonctionnement, tout en restant discret sur les personnes.

Il doit cibler les actions à promouvoir et les moyens à mettre en œuvre.

Une note confidentielle peut être adressée au chef d'établissement en complément de ce rapport.

Il convient de voir avec le chef d'établissement les modalités de transmission à l'ensemble de la communauté éducative, et sous quel mode : une visite sans aucune suite annoncée peut créer un sentiment de malaise ou de frustration.

- Ce rapport de visite est transmis au Conseil de Tutelle.
- Une relecture sera faite en Conseil de Direction, deux ans après la visite, en présence du délégué de tutelle.

Septembre 2018-